

## Numéro 101 - Printemps 2007



## PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

### *Secrétariat :*

rue de la Vaux, 8  
4550 Nandrin  
Tél. : 04.371.28.67

### *E-mail :*

ppna@swing.be

### *Internet :*

<http://membres.lycos.fr/ppna>

### *Banque :*

068-2318469-02

*Cotisation annuelle : 7,5 €*

### *Conseil d'administration :*

#### *Président :*

André Matriche

#### *Vice-présidents :*

Claude Delbrouck

Michel Van Harten

#### *Secrétaire :*

René Mawet

#### *Trésorier :*

Laurent Hofinger

#### *Membres :*

Albert Cavicchia

Gabriel de Potter

Jean Fonzé

*Le PPNa est membre  
d'Inter-Environnement Wallonie*

## Sommaire

<i>Éditorial</i> .....	3
<i>Nature</i>	
Le printemps .....	4
<i>Vie de l'Association</i>	
Notre assemblée générale statutaire du 22 février 2007 .....	5
<i>Ici et ailleurs</i>	
Feux de croisement en pleine journée.....	8
Carrefour... et les feux de jardin .....	9
Flahaut prend l'hélico pour aller au cinéma.....	10
<i>Notre histoire locale</i>	
La Gotte .....	11
<i>Ici et ailleurs</i>	
Le Ministre de l'Énergie s'offre un 4x4 énergivore.....	12
Mettez du sang dans votre moteur !.....	15
Éducation à l'environnement en s'amusant .....	15
<i>Le coin de firmin civil</i>	
L'incivilité .....	16
<i>Bon à savoir !</i> .....	17
<i>Humour</i> .....	19

# **Éditorial**

Le sept septembre 2000, Al Gore est battu par son adversaire républicain, G.W. Bush, qui obtient 537 voix de plus sur un total de 6 millions de votes ! Le comptage en Floride, dont le gouverneur n'est autre que le frère de G.W. Bush, restant contesté, c'est finalement la Cour Suprême des États-Unis qui ordonne l'arrêt des vérifications, décidant ainsi de l'élection de G.W. Bush à la présidence. Pour ce dernier, cette victoire sera sans doute, aux yeux de l'histoire, une victoire à la Pyrrhus.

Quant à Al Gore, six ans après cette défaite électorale inique, il remporte une victoire triomphale dans un combat autrement difficile : faire prendre conscience au monde entier des menaces qui pèsent sur la planète à cause du réchauffement climatique.

Il semble en effet que son film magistral "Une vérité qui dérange" ait enfin provoqué le choc salutaire auprès des médias et de la plupart des dirigeants des pays industrialisés, grands producteurs de gaz à effet de serre. Nous sommes depuis lors inondés, engloutis par des articles fleuves publiés par les journaux et revues, étourdis par diverses émissions de télévision. L'importance vitale du réchauffement climatique pour l'humanité paraît être admise et reconnue.

Par suite de la prise de conscience progressive par "l'homme de la rue" de la gravité de la dérégulation climatique, le sujet est devenu un enjeu électoral, un thème abordé par tous les partis politiques. C'est à qui sera le plus vert ; toutes les couleurs du bleu au rouge prennent des teintes de vert.

Espérons que les dirigeants politiques soient vraiment convaincus et responsables, que ce sujet ne soit pas une simple mode du moment, que l'intérêt ne va pas vite s'essouffler et que, dès lors, la pâte ne va pas retomber rapidement. Ce serait désastreux !

En Belgique, il faut hélas craindre qu'après les élections du mois de juin prochain, ce problème ne soit relégué au placard, balayé

par les questions communautaires qui ne tarderont pas à exploser. Une certitude cependant ! Si les médias, les politiciens oblitèrent progressivement le sujet, la nature se chargera - il faut le craindre - de le rappeler brutalement à l'attention des hommes.

Il importe par conséquent de mettre en œuvre des politiques courageuses, responsables visant à diminuer le plus vite possible la production de CO<sub>2</sub>. Il faut continuer à convaincre les individus - les sceptiques et les désinvoltes - et développer des mesures innovantes, encourageantes et, si cela s'avère nécessaire, hélas, coercitives.

Il s'agit d'une entreprise planétaire vitale à laquelle chacun de nous peut, doit contribuer, à son modeste niveau. Mais, l'exemple doit venir d'en haut ! ■

*Nature*

---

## ***Le printemps***



*La Petite Vaux, Nandrin*

Pourquoi ne pas enfiler les vêtements adéquats, chausser les bottines de marche et parcourir les jolis coins de l'entité nandrinoise,

admirer le réveil de la nature, écouter les chants, les parades amoureuses des oiseaux, entrevoir la magnifique parure d'un gallinacé jadis importé d'Asie, beaucoup trop rare dans les prés, rassemblant ses poules. Bref, profiter pleinement de notre environnement.



*Le ruisseau de la Vaux, Nandrin*



*Rue Saint-Pierre, Villers.*

### *Vie de l'Association*

---

## **Notre assemblée générale statutaire du 22 février 2007**

À la satisfaction du Conseil d'administration, une petite trentaine de membres se sont rencontrés dans une ambiance décontractée, mais attentive pour prendre connaissance du ***rapport moral ainsi que des futurs projets de notre association.***

Après avoir présenté les membres du Conseil d'administration, le président rappelle que le comité se réunit une fois par mois, le quatrième mardi du mois, soit douze fois au cours de l'année civile écoulée. Il précise que l'association n'a pu fonctionner de façon optimale par suite de l'absence de quelques membres pour des raisons professionnelles ou de santé.

Sont alors évoquées les diverses actions de notre association, à savoir, sans les développer :

- le déplacement à Liège pour assister à une conférence dont l'objet était la nouvelle loi concernant le fonctionnement des ASBL et le statut des "volontaires".
- le début de l'archivage de nos publications et surtout la rédaction d'une table des matières reprenant les sujets traités dans nos bulletins depuis la création du PPNa.
- l'établissement du tracé d'une promenade à Villers-le-Temple et surtout la détermination du genre de balisage officiel adéquat.
- en collaboration avec le Syndicat d'initiatives, le nettoyage du vieux cimetière de Saint-Séverin.
- le ramassage d'ordures et déchets divers le long de trois routes de la commune et le placement de panneaux de conscientisation au respect de l'environnement.
- l'organisation, pour les membres de l'association, d'un barbecue sur le site de la carrière dite de "la lune".
- la mise sur pied d'une visite d'une installation individuelle de chauffage central avec appui de panneaux solaires.
- le placement d'un panneau didactique sur le site du métier à cercler de la rue des Martyrs.
- la participation aux Journées du patrimoine, en collaboration avec le Syndicat d'initiatives.
- et enfin, last but not least, la publication régulière de notre bulletin trimestriel.

Le président évoque ensuite les projets envisagés pour cette année en soulignant que les événements peuvent influencer leur réalisation et éventuellement leur abandon pour d'autres priorités imposées par l'actualité. Retenons entre autres :

- la restauration du cimetière de Saint-Séverin en collaboration avec le Syndicat d'initiatives et la Fabrique d'église. Il s'agit ici d'un projet ambitieux.

- la restauration d'un chemin de campagne envahi par la végétation qui le rend impraticable.
- la participation aux 19<sup>e</sup> Journées du patrimoine les 8 et 9 septembre dont le thème est cette année "les sites historiques militaires". Le choix s'est, à nouveau, porté sur le château des templiers à Villers.
- la poursuite des "soirées Kyoto".
- la continuation de la table de matières reprenant tous les sujets d'intérêt général qui ont été traités dans notre bulletin depuis la création de l'association. Un exemplaire de celle-ci sera déposé chez madame Eloy pour en permettre la consultation.
- bien évidemment, la rédaction et publication de notre bulletin trimestriel de contact avec les membres.
- et enfin, l'organisation d'un barbecue destiné aux membres du PPNa.

Cette énumération des différents projets n'est pas exhaustive et leur réalisation est dépendante des événements.

À l'issue du rapport moral, le trésorier, Laurent Hofinger, présente le **rapport financier de l'exercice 2006** qui est admis par l'assemblée, sans observation.

RECETTES		DÉPENSES	
Report exercice 2005	2108.90	Bulletin	119.69
Cotisations	591.05	Frais banque	6.41
Journées patrimoine 2005	200.00	Assemblée générale	23.87
Journées patrimoine 2006	115.28	Cotisation iew	42.00
Barbecue 9 juillet 2006	81.72	Dépôt des statuts	103.70
Vente cartes promenade	8.50	Frais Secrétariat	117.89
Divers	4.44	Nettoyage routes	42.95
		Entretien métier à cercler	11.55
Total	3109.89	Subsides Natagora	20
		Total	488.06
		En caisse	2621.83
		Total	3109.89

L'assemblée procède ensuite au *renouvellement du Conseil d'administration*.

Le président annonce la démission, pour des raisons professionnelles, de notre ami Luc Willems que nous remercions vivement pour sa participation dynamique et régulière au cours des années de sa présence au sein de l'association. Il signale que Claude Delbrouck, Gabriel de Potter et André Matriche sont en fin de mandat et qu'ils sont sortants et rééligibles.

Le président déclare présenter les candidatures de Christophe Ovidio et Philippe Lognoul qui n'ont pu se libérer ce soir. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité.

La deuxième partie de la soirée sera consacrée à la *projection de l'excellent film "Une vérité qui dérange"* commenté de façon magistrale par Al Gore, l'adversaire de Georges Bush aux dernières élections présidentielles américaines. Ce film traite d'une manière quasi exhaustive des causes et effets du réchauffement climatique de notre planète.

L'assemblée est clôturée par le *verre de l'amitié* offert par l'association. ■

*Ici et ailleurs*

---

## **Feux de croisement en pleine journée**

L'obligation d'utiliser ses feux de croisement en pleine journée est régulièrement évoquée par nos chers ministres en Belgique. Qu'en est-il exactement ?

Petit calcul... qu'en pensent les "matheux" ? En France d'abord, puis sans doute partout ailleurs ! Sachant que rouler en feux de croisement (codes) entraîne une consommation électrique d'environ 250 Watts (phares avant et feux arrières), générant une surconsommation de 0,1 à 0,2 litre aux 100 km, qu'il y a environ

30 millions de véhicules en France, roulant en moyenne 13 000 km par an et consommant 0,2 litre de plus aux 100 km avec les codes allumés, cela fait 780 millions de litres de carburant, à 1 Euro le litre, en moyenne, sur lesquels l'état ponctionne 80 % de taxes. On obtient une petite rentrée fiscale de 624 millions d'euros.

Et en Belgique ?

## **Carrefour... et les feux de jardin**

Nous avons lu avec satisfaction les recommandations de notre bourgmestre et de l'échevin de l'environnement au sujet de l'attitude asociale de certains citoyens de notre commune. Ces rappels concernent, notamment, la production de CO<sub>2</sub> par les feux de jardin allumés par les particuliers. Au vu de ce qui continue à se passer, on peut réellement craindre que nos concitoyens soit ne lisent pas le bulletin communal, soit s'en moquent éperdument, convaincus de leur impunité.

Dans de telles conditions, on pourrait s'interroger sur la nécessité de rappeler ces recommandations, au début de la bonne saison, par un document spécial édité par la Commune.

Il importerait aussi de rappeler aux entrepreneurs en construction qu'il leur est interdit de brûler leurs déchets sur leur chantier. Au grand regret de certains d'entre eux, il est de plus en plus fait usage de plastique pour emballer les divers matériaux de construction : briques, plaques isolantes, etc.

Si les entrepreneurs conscients de la pollution dangereuse que produit la combustion de ces plastiques veillent à les transporter au Recyparc, il en est d'autres, malheureusement, qui allument des feux de "joie" en fin de journée de travail en brûlant ces emballages encombrants sur le chantier même. Peut-être ignorent-ils les dangers graves pour la santé que font courir les émanations de dioxine ?

Est-il nécessaire d'évoquer aussi les odeurs nauséabondes et irritantes dégagées par ces feux ? Dès lors, ne serait-il pas souhaitable que les bâtisseurs et/ou les entrepreneurs en construction reçoivent de la Commune un rappel clair de la loi ? Mais, peut-être cela est-il déjà d'application. Il conviendrait alors de faire effectuer un contrôle par un agent communal afin de vérifier que l'interdiction est bien respectée.

Soulignons toutefois qu'il est rassurant de constater que les responsables communaux sont attentifs au problème !

## **Flahaut prend l'hélico pour aller au cinéma**

**ARMÉE** POLÉMIQUE

# **Flahaut prend l'hélico pour aller au cinéma**

**L** Le ministre de la Défense André Flahaut (PS) a mobilisé un hélicoptère Agusta de l'armée pour se rendre d'Evere à Hasselt afin d'assister à une projection du film d'Al Gore sur le... réchauffement climatique, indiquait hier La Libre Belgique. Un déplacement qui fait du bruit au nord du pays et qui est tout sauf écologique. Selon un expert scientifique, en effectuant ce vol, le ministre a émis douze à vingt fois plus de gaz à effet de serre que s'il avait effectué le trajet dans une automobile. L'Agusta A-109 a décollé de Bier-set à vide pour prendre en charge André Flahaut à Evere et se rendre ensuite à Hasselt et enfin

revenir à Bier-set via une escale à Evere, soit un déplacement de 2 heures de vol, alors que le coût horaire est estimé à 2.500 €. En Flandre, les écologistes de Groen ont jugé ce déplacement "scandaleux". "Prendre un hélicoptère pour aller au cinéma, c'est tout simplement scandaleux", a expliqué Els Keytsman, spécialiste climat du parti. Et "le fait qu'il avance pour sa défense que le vol n'a rien coûté de plus à la Défense et que l'armée n'est responsable que d'1 % des émissions de CO2 est incroyable". Le CD & V a aussi condamné le "trip" ministériel, évoquant "un incident de plus" de la part du ministre Flahaut. «

## du Pais de Liège.



### L A G O T T E.

**A** Une bonne demi lieuë de la *Neufville* on trouve du côté du Midi une Coline, qui, fertile d'elle-même, ne trompe jamais l'esperance de ceux qui prennent soin de cultiver le terrain qu'elle renferme. Quoiqu'elle soit très-élevée, plusieurs Fontaines cependant y prennent leur source & vont porter leurs eaux dans les lieux circonvoisins. Telle est la charmante situation du côté de la *Gotte* qui fait partie du Ban de *Nandren*.

On y entre par une Basse-Cour, qui ne laisse rien à désirer de tout ce que l'on peut souhaiter dans une Maison de Campagne. Un Perron assés élevé conduit de là à une petite Cour bordée d'un côté par un beau Corps de logis quarré, & de l'autre par un petit Pavillon de même figure. Du Vestibule on entre dans une grande Sale, où l'on a ménagé une Chapelle proprement décorée, & vis-à-vis de laquelle se trouve une autre Sale plus petite, mais accompagnée de deux Cabinets très-commodes. Le premier Etage ne difère de celui du bas que par deux pièces qu'il renferme de plus.

Ce Corps de logis, sa petite Cour & le Pavillon qui est vis-à-vis occupent en partie une des faces du Jardin, qui exactement quarré touche par les trois autres côtés à de belles & spacieuses Prairies. Il est orné de belles Haies ciselées & de charmans Cabinets de verdure, qui suffisent pour en faire une Promenade agréable. Les belles Alées qui y aboutissent de plusieurs côtés, rendent ce séjour très-riant.





Extrait de "Les Délices du Pais de Liège\*", Saumery - Liège, 1743.  
\* Notons l'accent aigu originel de Liège. ■

*Ici et ailleurs*

---

## **Le Ministre de l'Énergie s'offre un 4x4 énergivore**

Le Ministre VLD ne se préoccupe manifestement pas beaucoup des changements climatiques



Communiqué de presse de 4X4info - 28 février 2007

*Bruxelles, 28 février 2007 - Le Ministre fédéral de L'Énergie Marc Verwilgen s'est choisi un nouveau véhicule de fonction. Sa rutilante Audi Q7 se situe parmi les voitures les plus polluantes*

*du marché de par ses émissions de CO<sub>2</sub> dépassant largement les normes.*

La nouvelle voiture du Ministre Verwilgen émet 282 à 326 grammes de CO<sub>2</sub> par km, alors que les normes que l'Union Européenne prévoit sont de 120 g/km d'ici 2012. Le tout-terrain de Marc Verwilgen émet donc 2,5 fois plus que la recommandation européenne.

*"Notre Ministre de l'Énergie semble n'avoir cure de la consommation responsable de l'énergie fossile. Face aux changements climatiques, nous devons tous prendre nos responsabilités, et nos responsables politiques en premier. Nous attendons de notre Ministre de l'Énergie qu'il montre le bon exemple, pas qu'il se dispense des efforts demandés à chaque citoyen pour réduire son empreinte climatique"* dit Liévin Chemin du groupe d'action 4x4info. Le choix de véhicule peu cohérent du Ministre illustre à merveille que la législation européenne annoncée est utile car le consommateur mal orienté choisit, à l'instar du Ministre, d'acheter des autos inadaptées, trop puissantes et polluantes pour l'usage qu'il en fait.

Le Ministre Verwilgen illustre tristement le fossé entre le discours et les actes de la politique belge en matière d'émissions de gaz à effet de serre. À la sortie du film "An Unconvenient Truth" sur le combat d'Al Gore, nos dirigeants s'étaient tous proclamés en faveur de politiques de réduction d'émissions des gaz à effet de serre et s'étaient fendus de mille promesses qui planent encore aujourd'hui dans notre atmosphère politique. Le VLD et notre Premier Ministre ont été les premiers à surfer sur la vague médiatique des craintes avérées du dérèglement climatique. Mais si les promesses sont une chose, les transformer en politique concrète semble une voie plus difficile à suivre : la conduite du Premier et de ses colistiers ne semble pas conforme à ces vœux décidément trop "verts" pour eux. *"Notre Premier Ministre devrait rappeler son ministre de l'Énergie à l'ordre et lui demander de faire son possible pour éviter que les véhicules les plus énergivores envahissent le marché, ou encore lutter contre toutes les raisons du gaspillage énergétique en Belgique. Si nous suivions tous l'exemple de notre inconséquent ministre de l'Énergie, il est certain que nous n'arriverions jamais aux objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>"*, poursuit Liévin Chemin.

Le porte-parole du collectif ajoute : *"Pour preuve de cette forme de double langage gouvernemental, citons la position qu'a prise notre gouvernement concernant nos quotas d'émissions. Alors que Guy Verhofstadt plébiscitait le 2 février son idée d'un "Kyoto Plus", il tente en même temps d'élargir le droit à polluer des entreprises belges au lieu de les pousser à réduire leurs émissions"*<sup>1</sup>.

M. Verwilgen n'est sans doute pas la seule personnalité politique à donner le mauvais exemple<sup>2</sup>. Presque tous les autres partis n'osent pas parler de limiter la pollution en décourageant financièrement la consommation des produits les plus nuisibles pour l'environnement et le climat, comme les véhicules tous-terrains par exemple.

Retour sur le nouveau véhicule pétrophage du Ministre de l'Énergie : peut-être que celui-ci se targue d'avoir acheté un véhicule hybride<sup>3</sup>, prétendant ainsi défendre une certaine sobriété dans sa consommation malgré les quelques 2,3 tonnes de ferraille à mouvoir. Au vu de sa consommation de carburant pourtant énorme (13 litres aux 100 km en consommation mixte), c'est un peu comme si une personne en surpoids soignait sa ligne en mangeant des brouettes de chips allégés et se désaltérant d'hectolitres de cola-light.

Autant de preuves qui montrent que notre Ministre de l'Énergie a fait un choix indélicat : acheter un 4x4 prétendument économe pour rouler essentiellement en ville. Il dresse ainsi la caricature de sa propre politique énergétique : prétendre réduire l'impact climatique du pays tout en profitant d'un confort insolent qui ne répond pas du tout à l'urgence climatique.

**4x4info est un groupe d'action qui milite pour que les nouvelles technologies de l'automobile soient mobilisées prioritairement vers le développement de véhicules moins polluants, et non plus à suréquiper des voitures de plus en plus grosses, rapides et puissantes. Plus d'infos sur [www.4x4info.be](http://www.4x4info.be)**

<sup>1</sup> La Commission Climat constate que nos deux grandes Régions émettent ensemble 2,4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> excédentaires par rapport aux quotas qui leur sont alloués dans le système européen d'échange des titres d'émission de gaz à effet de serre ; Le Premier Ministre a dès lors simplement plaidé en Conseil des Ministres Européen pour l'octroi de quotas plus larges en faveur des entreprises belges, au lieu de les inciter plus nettement à faire les efforts pour réduire leurs émissions.

<sup>2</sup> Le président de son propre parti Bart Somers conduit lui aussi un 4x4 luxueux : une Porsche Cayenne.

<sup>3</sup> Un moteur hybride permet de générer de l'énergie électrique grâce aux freinages du véhicule ; énergie qui sera réutilisée au démarrage en complément à la poussée du moteur thermique, ce qui permet un gain appréciable de consommation de carburant et réduit de fait les émissions d'un certain pourcentage. Une motorisation hybride devient utile par le nombre important de décélérations et en fait un bon outil en ville. Or, un 4x4 n'est vraiment pas fait pour arpenter la ville. Les sites automobiles spécialisés parlent d'ailleurs de "gadget" en observant la Q7.

## ***Mettez du sang dans votre moteur !***

La tragédie des nécro-carburants

Des bombardements en Colombie aux esclaves dans les plantations de canne à sucre au Brésil en passant par les tortures en Indonésie, les carburants végétaux ne sont ni verts, ni bios, ni équitables. Ils ne sont pas non plus durables et ne font qu'accélérer les processus d'érosion, de désertification et de pénurie d'eau.

Les multinationales de l'agrochimie, des semences, des biotechnologies, de la pétro-industrie, de l'agro-alimentaire se sont toutes alliées dans cette grande farce et vantent les mérites d'une "indépendance énergétique". Ils prétendent même que les carburants végétaux ne représentent aucune concurrence pour les filières alimentaires. Cependant, des émeutes éclatent au Mexique et aux USA, les cours du maïs flambent, avec une augmentation de 115 % en 15 mois !

Association Kokopelli (<http://www.kokopelli.asso.fr>)  
"Pour la Libération de la Semence et de l'Humus"

## ***Éducation à l'environnement en s'amusant***

Une adresse électronique utile : <http://www.envirodoc.org>. Fruit d'une collaboration entre le réseau bruxellois Idée et la Maison de la nature et de l'environnement de Lille, ce site offre 3 000 outils pédagogiques pour l'éducation à l'environnement : films, jeux, expos, livres, bricolages malins. Il permet aux enfants de mieux comprendre les problèmes environnementaux que connaît notre planète. ■

## **L'incivilité**

**L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices : de la sottise vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la stupidité, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie. Pour ne se répandre que sur les dehors, elle n'en est que plus haïssable, parce que c'est toujours un défaut visible et manifeste. Il est vrai cependant qu'il offense plus ou moins, selon la cause qui le produit.**

La Bruyère, extrait des "Caractères"

### *Le coin de Firmin Civil*

Connaissez-vous Firmin Civil ? Nul doute que vous l'avez maintes fois rencontré dans notre bonne commune. Firmin est un homme d'âge mûr, en bonne santé, un brin volubile, père de deux enfants qu'il veille à éduquer correctement. Il est aussi civil et respectueux de la nature et de son environnement. Comme nous le verrons au fil de cette rubrique.

Ainsi donc, notre ami Firmin, conscient que les déchets végétaux d'origine ménagère nécessitent un surcroît d'énergie fossile pour les détruire dans les usines d'incinération des ordures, veille avec application à les récolter dans un sac en plastique réclamé dans une grande surface qui en distribue encore à ses clients soucieux d'en maintenir la production massive.

Et, plutôt que de déposer banalement ses déchets dans un sac poubelle et donc d'augmenter la pollution due à leur combustion, le futé les charge dans sa voiture et les emporte à la campagne où, avec discernement et discrétion, il les balance consciencieusement sur l'accotement d'une route déserte ou, mieux encore, à l'orée d'un bois à l'abri des regards indiscrets ou offensés.

Là au moins, les déchets ménagers de Firmin n'engendreront pas de gaz à effet de serre.

Bref, Firmin combat, à sa façon, le réchauffement climatique !

Ah, si chacun était aussi conscient de ses responsabilités individuelles en matière d'environnement ! ■

*Bon à savoir !*

---

## **Bon à savoir !**

1. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'électricité consommée pendant le week-end bénéficie aussi du tarif de nuit (si l'on dispose d'un compteur bihoraire qui permet de distinguer l'utilisation de jour de celle de nuit).

2. Le placement d'un compteur bihoraire est réalisé par le gestionnaire de réseau de distribution. Cette installation permet de bénéficier d'une intervention financière de votre G.RD qui limitera votre contribution personnelle à 100 €TTC (jusqu'à épuisement du fonds bihoraire).

3. La consommation de nuit commence à 22 h 00 là où le distributeur est l'ALE, ce qui est le cas pour Nandrin.

4. Signer un contrat avec un fournisseur d'électricité n'est pas obligatoire, "c'est un droit, pas un devoir".

5. Si vous n'avez pas fait de choix, vérifier votre consommation électrique annuelle et consulter le site Internet de la Région Wallonne ([www.cwape.be](http://www.cwape.be)) ou téléphoner au centre énergie de la Région wallonne (078.15.00.06). Mais consulter aussi le fournisseur d'électricité ! Il y a des différences surprenantes.

6. Constatons que l'ALE récolte la palme de la cherté en ce qui concerne la location du compteur (14,92 €/an le plus cher contre 5,66 €/an chez AIEG le moins cher) et aussi pour les frais de transport de l'électricité (1,40 €/kWh contre 1,05 € à Wavre).

## 7. Toujours mieux ! Vive la Flandre ! Et nous alors ?

### *Geen successierechten meer op woning voor langstlevende*

*Vanaf 1 januari 2007 moet de langstlevende partner geen successierechten meer betalen op de gezinswoning. De commissie Financiën en Begroting van het Vlaams Parlement zette daarvoor deze week het licht op groen. Zowel gehuwden als samenwonende partners zijn vanaf begin volgend jaar vrij van successierechten. Ook voor broers en zussen die al drie jaar feitelijk samenwonen, zal dit het geval zijn.*

*Nu leidt het bestaande systeem bij sommige koppels die samen een woning verworven hebben, soms tot schrijnende toestanden. Bij het overlijden van één van de partners moet de langstlevende partner nog successierechten betalen op de gezinswoning, ook al blijft de partner daar wonen. Omdat die successierechten hoog kunnen oplopen, moet een enkele keer zelfs de woning verkocht worden om het bedrag te kunnen betalen.*

### *Een humane lastenverlaging*

*Voor Minister van Begroting Dirk Van Mechelen is dit ontwerp van decreet een humane lastenverlaging. "Het is op emotioneel zware momenten zoals bij het overlijden van een partner moeilijk om als langstlevende uit te leggen dat hij of zij successierechten moet betalen op het gedeelte van de gezinswoning dat zijn of haar dierbare heeft nagelaten".*

*Daarenboven is het al te zwaar belasten van onroerend bezit bij iemands'overlijden, volgens de minister, tegenstrijdig met de eigendomsverwerving van de Vlaamse regering die zij de voorbije jaren gepromoot heeft. "Een eigen woning is voor alle samenlevende partners de beste sociale garantie voor de oude dag".*

### Plus de droits de succession sur le logement pour le survivant.

À dater du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le partenaire survivant ne devra plus payer de droits de succession sur le logement familial. La Commission Finances et Budget du Vlaams Parlement a donné son feu vert cette semaine. Aussi bien les partenaires mariés que les cohabitants seront dès le début de l'année prochaine (2007) dispensés de droits de succession. Il en sera de même pour les frères et sœurs cohabitant effectivement depuis trois ans.

Le système actuel précipite parfois certains couples ayant acquis un logement ensemble dans des situations dramatiques. Lors du décès d'un partenaire, le survivant doit payer des droits de succession sur le logement familial, même s'il continue d'y habiter. Parce que ces droits peuvent être élevés, le logement doit être vendu pour pouvoir en payer le montant.

## Une démarche humaine : la diminution des charges

Pour le ministre du Budget Dirk Van Mechelen, ce projet de décret représente une démarche humaine visant à diminuer les charges de succession. "Lors de moments émotionnels très lourds tels que le décès d'un partenaire, il est difficile d'expliquer au survivant qu'il doit payer des droits de succession sur la part du logement familial laissé par le partenaire défunt".

En outre, selon le ministre, percevoir des impôts sur des biens immobiliers lors du décès de quelqu'un est fortement contradictoire avec la promotion de l'acquisition de propriété pratiquée par le Gouvernement Flamand au cours des années passées. "Un logement personnel est pour tous les partenaires vivant ensemble la meilleure garantie sociale pour les vieux jours". ■

## *Humour*

---

Conséquence du réchauffement climatique : la fin de l'hégémonie flamingante



